



**ARRETE DU MAIRE**  
**Police Municipale**

**Objet : Implantation d'un panneau Cédez-le-passage 22 rue Gustave Courbet  
intersection rue Picasso.**  
**ARR2024-10-18-160-**

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1,  
L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R110-1, R110-2, R 411-1 et suivants,  
Vu l'intérêt général,

Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité des  
riverains et des automobilistes en général,

**ARRÊTONS**

**ARTICLE 1 :** Les usagers arrivant au niveau du 22 rue Gustave Courbet devront obligatoirement céder  
la priorité de passage aux véhicules circulant en face d'eux ainsi qu'aux véhicules arrivant sur leur  
droite considérée comme voie prioritaire.

**ARTICLE 2 :** Toutes dispositions antérieures et contraires à celles édictées par le présent arrêté sont  
abrogées par celui-ci.

**ARTICLE 3 :** Toute contravention au présent arrêté constatée sera poursuivie conformément aux lois et  
règlements en vigueur

**ARTICLE 4 :** La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en  
place par les services techniques municipaux, chargée des travaux et sous leur responsabilité.

**ARTICLE 5 :** Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie  
ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent  
arrêté.

Fait à Seloncourt, le 18 octobre 2024

PO / Le Maire, Monsieur Jean-Marc ROBERT

Adjoint à la Voirie et à la Circulation

